



Sensibilisation relative aux escroqueries dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19



Paiement de fausses factures par usurpation d'identité du fournisseur

La Direction Centrale de la Police Judiciaire a constaté de nombreuses escroqueries visant notamment des pharmacies sous le prétexte de la crise sanitaire du CORONAVIRUS. En effet, des groupes criminels organisés ont profité du début de la crise pour usurper l'identité de sociétés produisant ou distribuant des masques de protection et du gel hydro-alcoolique et cibler de nombreuses pharmacies, afin de les inciter à effectuer des commandes et des paiements sur des comptes bancaires français ou étrangers.

Ce même type d'escroquerie est en cours à l'encontre des hôpitaux et des EPHAD.

De plus, selon INTERPOL, plus de 2.000 bannières publicitaires en lien avec le COVID 19 ont été recensées sur Internet, proposant principalement des masques et des gels hydro-alcooliques contrefaits et/ou de mauvaise qualité.

Plus largement, en cette période de confinement et de télétravail, les entreprises, n'ayant pas l'habitude d'appliquer le travail à distance, sont rendues vulnérables aux éventuels fraudes. En effet, les process habituels mis en place au sein des sociétés pour lutter contre les fraudes financières, dont celle au changement de relevé d'identité bancaire, se retrouvent désorganisés. Les fraudeurs peuvent profiter de cette situation de crise sanitaire pour s'immiscer dans les chaînes de paiements des entreprises et percevoir des virements à leur insu.

La Direction Centrale de la Police Judiciaire incite les sociétés et hôpitaux **à vérifier tout paiement et notamment ceux en lien avec un changement de coordonnées bancaires du fournisseur.**

Dans le cas de l'exécution d'une escroquerie suite à un virement non causé, ou faussement causé, veuillez prendre attache immédiatement avec votre banque pour effectuer un rappel des fonds et contacter la direction de la police judiciaire territoriale pour les prévenir de la fraude.